

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE RÉVEIL DU CINEMA

LA ROUE *Tragédie des temps modernes en un prologue et six chapitres*

Scénario d'Abel GANCE, présenté par Pathé-Consortium



Le Cheminot SISIF reproche à NOEMA son affection pour l'ingénieur Heroson

Curieuse tragédie en effet, pleine d'étrangetés et mettant en valeur la misère des travailleurs du rail. L'auteur avec son tempérament outrancier dépasse parfois la mesure, mais l'œuvre demeure telle et marque un gros effort de réalisation.

brutal, est très dur et discutabile. Cette conception du monde du travail n'est pas toujours ni fidèle, ni heureuse, mais « La roue » attirera tous ceux qui n'arrivent pas les formules et qui savent dégager le vrai du faux, la réalité lumineuse de l'obscurité des légendes.

Ce que dit M. Zukor sur Hollywood

Monsieur Adolph ZUKOR, roi du Cinéma, est de passage à Paris, il a bien voulu nous recevoir et nous faire ces déclarations :

HOLLYWOOD n'est pas cette ville d'orgies qu'on a décrite un peu partout, ces surprises parties agrémentées de cocaïne, de whisky et de poker n'ont lieu que dans l'imagination des chroniqueurs en peine de copie. Le travail d'un artiste cinématographique est dur et exige la tempérance de nos interprètes. Nos vedettes se couchent de bonne heure ne boivent pas, seulement quelques-unes d'entre elles fument. Elles sont obligées de surveiller leur teint et je croie que si l'on disait à quelqu'une que la citrouille abîme la couleur de ses cheveux, elle cesserait aussitôt d'en boire. Il est vrai que Wallace REID avait pris l'habitude des dopping et il était en train de suivre un traitement pour se débarrasser de la drogue et c'est au moment où il allait enfin triompher, que des complications soudaines se produisirent.

Le cœur nous trompe

Comédie à grand spectacle présentée par PARAMOUNT



VIVIANE — Gloria Swanson ANATOLE — Wallace Reid

Charmante et comptueuse interprétation du « Dépit Amoureux », mais transformé et adapté aux mœurs modernes. LUI ET ELLE cherchent chacun des sensations et le comédie finit par la découverte que le meilleur et le plus durable est l'affection sincère dans le mariage.

Communiqué

PATHÉ CONSORTIUM CINEMA présente le 28 Février : LE VEAU D'OR, drame en 5 actes, interprété par Miss Claire Adams et Robert Mac Kim. BIEN BOIRE ET LAISSER DIRE, scène comique, interprétée par Harry Pollard (Beaudouin), Marie Mosquini, Eddie Boland (Le domestique). PATHÉ CONSORTIUM CINEMA présente le Jeudi 22 Février, à PARIS, KOENIGSMARK d'après le roman de Pierre Benoit, adapté et mis en scène par M. Léonce Perret. SUPERFILM. — Les Récits de l'Amour, Les Mafec, comiques. FOX FILM. — Dans la peau du taureau, Dédé, comique.

A Anvers, deux amants nient un crime

L'instruction de l'affaire de Phoenix Park provoque des scènes pathétiques

Anvers, 21. — L'audience d'hier a été consacrée à l'interrogatoire de M. Léon Van de Wouwer, l'amant de Mme Lucie Steimann, qui se défend avec acharnement contre l'accusation d'assassinat sur M. Steimann.

Mme Steimann est intervenue plusieurs fois pendant l'interrogatoire pour venir au secours de son ami.

Il y eut des scènes vraiment pathétiques. C'est surtout au sujet de l'alibi invoqué par Van de Wouwer, que l'accusé a été longuement interrogé.

Une nuit du beau lieutenant

Il prétend avoir passé la nuit avec une dame très connue à Anvers.

L'accusation prétend qu'il est allé trouver cette nouvelle maîtresse dans sa chambre pour se créer un alibi.

La question des revolvers a été ensuite longuement discutée.

L'accusation prétend qu'il s'est servi de l'arme de Lucie Steimann.

Cet interrogatoire laisse l'impression d'une certaine faiblesse de l'accusation.

Bonne impression pour les deux accusés

L'audience de l'après-midi a été entièrement consacrée à la déposition du juge d'instruction Van Stratun, qui a fait le récit de son enquête.

Cette déposition fut souvent interrompue par l'accusée et surtout par Me Janson, l'avocat de Lucie Steimann, qui domine réellement tout le débat.

L'impression pour les deux accusés, a été plutôt bonne.

Les interventions de l'accusé sont toujours faites sur un ton extrêmement vif.

Mme Steimann porte, avec nervosité, les bras tendus vers celui qu'elle interpelle et par moments, elle frappe violemment de la main la barre d'appui.

L'élection prochaine à la présidence du Sénat

Paris, 21. — Voici les résultats du scrutin à la gauche démocratique pour la désignation d'un candidat à la présidence du Sénat. MM. Gaston Doumergue, 93 voix ; Alexandre Bérard, 14 voix ; Viviani, 2 voix ; Bienvenu-Martin, 1 voix. Bulletins blancs, 8.

MON GENS

POUR M. DE LASTEYRIE

J'AI lu dans les feuilles allemandes que, pour remédier à la crise de ses finances communales, la Municipalité de Stuttgart se proposait d'établir un impôt sur les noctambules. Tout consommateur qui resterait dans un café ou une brasserie après l'heure dite « de police » paierait mille marks pour la première heure, cinq mille marks pour la seconde et dix mille pour chacune des heures suivantes.

La Municipalité de Stuttgart, qui connaît bien ses concitoyens, espère que le nouvel impôt lui rapportera plusieurs millions de marks par an.

Bien qu'émanant des Boches, je n'hésite pas à déclarer l'idée ingénieuse. M. le Comte de Lasteyrie, notre Ministre des Finances, ferait mieux sage ment en l'appliquant, au profit de l'Etat, à toute la France. Je puis lui assurer que cet impôt serait beaucoup plus populaire que le double-décime.

Des grincieux diront bien que c'est encourager le vice et donner en quelque sorte l'autorisation tacite aux poivrots de demeurer toute la nuit au café ; mais le vice ne cesse-t-il pas précisément d'être un vice pour devenir un bienfait quand il profite à la vertu ?

Jouer aux courses est immoral. Mais les fonds du « Pari Mutuel » servent à construire des hôpitaux et des maternités. Alors !

Croyez-moi, ne faites pas les moralistes, laissez les joueurs à leur « turf » et les ivrognes à leurs « soucoupes », dès l'instant qu'ils paient une rançon !

Une seule catégorie de citoyens serait peut-être fondée à se plaindre de cet original impôt sur les noctambules : les célibataires qui n'ont d'autre foyer que le café, d'autre compagnie que la casinière ; mais, après tout, s'ils ne veulent pas payer la juste taxe, qu'ils se marient. La France a besoin d'argent, mais elle a aussi besoin d'enfants.

Par intérim : NAVA PACHA.

Un déraillement en gare de Caudry

Trois wagons de marchandises se sont renversés

Mardi vers 17 heures 30, la machine de manœuvre en gare de Caudry, venait de prendre une rame de 25 wagons de marchandises vides, pour la sortir des voies de garage, lorsque traversant les deux voies principales à la « pointe du cœur » de la bifurcation, un wagon d'origine belge sauta hors des voies, entraînant avec lui celui qui le précédait ainsi que le wagon qui le suivait immédiatement.

On prévint de suite la gare de Bertry de différer le départ du train de voyageurs 2819 qui venait de Busigny et doit arriver en gare de Caudry à 17 heures 49.

Une équipe de secours venue de Busigny travailla fébrilement à remettre les wagons sur les rails et à dégager les voies. M. Muel, inspecteur divisionnaire à Cambrai et Pille, chef de section à Cambrai qui étaient immédiatement arrivés sur les lieux, dirigeaient les travaux.

A 21 heures 30, les lignes étaient dégagées et les voies qui n'étaient que quelque peu endommagées remises en état.

Certains trains subirent de ce fait des retards de 2 à 3 heures.

Il n'y eut ni blessés, ni déparlement de la voie et les appareils qui étaient neufs et en bon état sont intacts.

Une enquête administrative des trois services est ouverte pour déterminer les responsabilités.

Le nouveau directeur de la Sûreté générale



M. MARLIER, ancien Secrétaire-Général de la Reconstitution du Pas-de-Calais

Nous avons annoncé hier la nomination aux fonctions de directeur de la Sûreté générale au Ministère de l'Intérieur de M. Marlier, directeur du Cabinet du Préfet de Police.

M. Louis Marlier, qui est né à Beaurivier (Aisne), le 21 septembre 1877, a débuté modestement dans la carrière administrative.

C'est dans le poste de secrétaire général pour les régions dévastées, où il avait été nommé en 1920 dans le Pas-de-Calais, que M. Marlier se fit pour la première fois remarquer par ses solides qualités d'organisateur. Le ministère des Régions libérées l'appela alors en septembre 1920, au poste de directeur des douanages de guerre. C'est là que M. Robert Leullier, nommé Préfet de police, devait aller chercher celui qu'il avait pu apprécier alors qu'il présidait à l'administration de nos départements dévastés.

Devenu directeur du Cabinet du Préfet de police en mars 1921, M. Marlier, en application des directives que lui donnait M. Robert Leullier, entreprenait aussitôt une refonte, une coordination et une simplification des services de la Préfecture.

M. Naudin, ex-préfet du Nord devenu Préfet de police, conserva à la tête de son cabinet le collaborateur de M. Leullier.

Nommé Préfet de l'Orne en 1922, M. Marlier s'était refusé à quitter son cabinet de la préfecture de police.

On annonce que M. Emile Durand, à qui il succède, serait nommé à la Cour des Comptes.

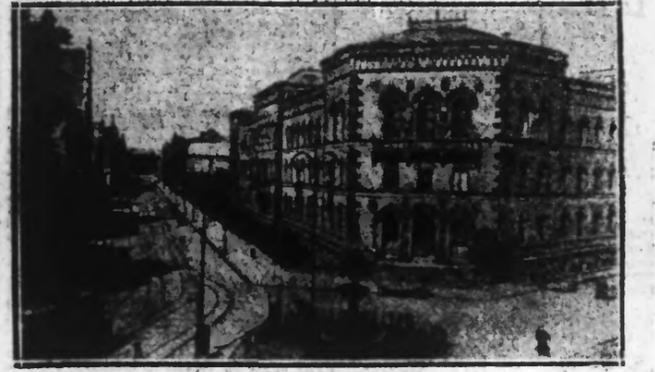
AUTOUR D'UN MOUVEMENT GRÉVISTE

LES MINES DOMANIALES FRANÇAISES DE LA SARRE

Si elle se prolonge la grève actuelle ne manquera pas d'avoir une grosse répercussion sur le marché charbonnier français

Depuis le 5 février, les mineurs de la Sarre sont en grève : près de 75.000 ouvriers ont cessé le travail. Se fondant sur un accroissement des dépenses nécessaires à l'existence, qui devait d'après eux porter prochainement le coût de la vie, dans la Sarre, au niveau de celui de la Lorraine, les syndicats réclament une augmentation journalière de 7 francs. Les pourparlers engagés jusqu'à présent, notamment le 12 fé-

vrier, en mars 1922 à 1.042.826 tonnes en septembre à 1.052.500 tonnes, et en octobre à 1.011.852 tonnes. La production totale des mines de la Sarre est donc, en période normale, presque aussi importante que celle des arrondissements minéralogiques réunis de Douai (mines situées du Nord de Douai (mines situées du Pas-de-Calais), et d'Arras (ouest du bas-



L'IMMEUBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES MINES DE LA SARRE A SARRERBRUCK

vrier, à Forbach, sont notés sans résultat. Dans la Sarre, la situation est sans changement : la grève continue d'être effective sur toute l'étendue du bassin.

Ces quelques lignes résument la situation du grand mouvement gréviste qui, depuis seize jours, sévit dans nos mines de l'Est, situation qui, en raison de l'importance des districts houillers intéressés, ne peut manquer, si elle se prolonge, d'avoir une grosse répercussion sur le marché charbonnier français.

Ce que sont les Mines de la Sarre

Beaucoup de personnes — nos mineurs du Nord et du Pas-de-Calais en particulier — ignorent l'importance des districts affectés par le conflit actuel.

Prises en possession en janvier 1920 par l'Administration française et placées sous la direction générale de MM. Delfines, directeur général ; Genière, ingénieur en chef adjoint, et Havé, secrétaire de la Direction, les mines domaniales, dont le siège est à Sarrebruck, n'ont cessé de se développer depuis cette date.

Elles s'étendent sur tout le territoire de la Sarre (arrondissements de Sarrebruck, Sarrelouis, Ottweiler, St-Wendel, Merzig, districts de St-Ingbert, Homburg, et Zweibrücken), sur une partie du territoire prussien (arrondissements de Trèves, Berncastel et Sarrebourg), et sur une partie du territoire bavarois (districts de Kusel, de Kaiserslautern et de Birkenfeld).

Estimées 300 millions de francs or, elles occupaient à la date de la prise en possession près de 65.000 ouvriers, occupés tant aux travaux de fond qu'à ceux du jour.

En mars 1922, le nombre d'ouvriers était passé à 69.532. Sous l'impulsion donnée par la Direction, l'embauchage de main-d'œuvre nouvelle fut largement favorisé. De telle sorte qu'au début de la grève, les différents puits du bassin occupaient plus de 75.000 ouvriers.

Pendant que le personnel augmentait, la production s'intensifiait dans de sensibles proportions.

La production, qui était en janvier 1921 de 317.910 tonnes, passa au moins de décembre de la même année à 928.498 ton-

D'après les données officielles, l'année 1922 se solda par un bénéfice net de plus de 130 millions de francs.

Le bénéfice net des exercices 1920 et 1921 réunis se chiffra par plus de 111 millions de francs papier.

Les effets de la grève

On conçoit aisément la répercussion que peut avoir sur le marché charbonnier français l'arrêt brusque de la production dans une région minière d'une telle importance. L'effet de la grève actuelle, si elle se prolonge, sera d'autant plus sensible que les livraisons de la Ruhr sont restées jusqu'à présent presque insignifiantes et que les stocks de la Sarre sont complètement épuisés.

Dans son rapport du 16 novembre dernier, M. Delfines, directeur des mines domaniales de la Sarre, écrivait déjà, en effet :

« Les stocks continuent à décroître. Ils étaient de 400.000 tonnes fin septembre et de 405.000 tonnes fin octobre. Au 10 novembre, ils étaient réduits à 375.000 tonnes. Les stocks extérieurs de Strasbourg, de Kehl, de Lauterbourg et de Vitzky sont progressivement liquidés. Il semble que nous devions arriver, dans un délai assez prochain, à la limite au-dessous de laquelle il serait imprudent de descendre et qui représente le stock de sécurité, limité à 100.000 ou 150.000 tonnes. »

Aujourd'hui, de par la grève des mineurs, cette limite est atteinte et même dépassée. Les stocks sont complètement épuisés, et la grève se prolonge pendant un mois, c'est une quantité de plus d'un million de tonnes qui manquera sur le marché français.

La répercussion de cette défectuosité manquera pas de se faire sentir à nos houillères du Nord et du Pas-de-Calais, qui auront à la compenser.

A l'heure actuelle, où par suite des événements de la Ruhr, la situation charbonnière préoccupe tous les milieux industriels, le mouvement gréviste de la Sarre et en Moselle présente pour nos régions le plus gros intérêt. C'est pourquoi nous nous en serions voulu de ne pas attirer l'attention de nos lecteurs sur le conflit des mineurs de l'Est, dont on ne prévoit pas l'issue.

Marcel POLVENT.

La reprise du travail dans les bassins du Nord

Elle s'est effectuée mercredi sans incident

Le travail a repris mercredi matin dans toutes les fosses de l'arrondissement de Douai. Les descentes ont eu lieu au complet. Nulle part il n'y eut d'incident.

Dans des réunions tenues mardi soir dans le bassin du Pas-de-Calais les délégués unitaires invitèrent leurs adhérents à reprendre le travail suivant ainsi le mot d'ordre de Paris.

Mercredi matin le travail était également complet dans toutes les mines du Pas-de-Calais et aucun incident ne se produisit.

Les gendarmes d'Aniche ont arrêtés cinq grévistes

Nous avons relaté que des grévistes s'étaient livrés à quelques violences sur les portions Charles et Léon Bultez. Le gendarme d'Aniche a arrêté les cinq coupables. Ce sont Georges Goudaille, 25 ans, Emile Jésus, 16 ans, Lucien Dubois, 19 ans, tous trois originaires d'Aniche et Antoine Domise, 18 ans, Gustave Delcroix, 43 ans, de Villers Campeau. Ils ont été amenés à Douai en auto et déferés au parquet.

Les mineurs de Blanzay et de Montceau seront-ils satisfaits

Chalon-sur-Saône, 21. — La Compagnie des mines de Blanzay, à Montceau-les-Mines, après une entrevue avec des délégués ou-

vriers, a décidé de donner satisfaction au personnel, en portant, à partir du 16 février, les salaires au taux où ils étaient en septembre 1921.

L'augmentation est donc de 1 fr. 50 par jour pour les ouvriers au-dessous de 16 ans, de 2 fr. pour les ouvriers de 16 à 18 ans, et de 2 fr. 50 pour les ouvriers au-dessus de 18 ans.

Néanmoins, la Compagnie a décidé que les mineurs qui ont fait grève subiront une mise à pied égale au nombre de journées perdues volontairement par eux.

Ceux de Cransac sont retournés à la fosse

Cransac, 21. — Hier, le comité de grève ayant donné l'ordre de la reprise du travail, la rentrée des ouvriers a été normale aujourd'hui.

Le mouvement gréviste est donc bien terminé.

Ceux de Saint-Etienne reprendront le travail aujourd'hui

Saint-Etienne, 21. — Les mineurs décidèrent de reprendre le travail, jeudi matin 22 février sur l'ordre de la Fédération Nationale unitaire.

Ils s'engagent, si le patronat minier et le Gouvernement prennent des sanctions contre les grévistes, à défendre leurs camarades par tous les moyens ; ils font confiance aux membres du conseil des syndicats et à

Le parfait domestique



— Tout-il éteindre, ou simplement baisser la lumière ?